



DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 27 octobre 2014 à 18 h 45 heures, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Monique Aliès et Messieurs Jean-Claude Anglars, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Madame Sylvie Lopez.

Date de convocation : 30 septembre 2014.

3 – CONVENTIONNEMENTS DIVERS

Vu le rapport n° 4.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration se prononce favorablement sur la conclusion des conventionnements ci-dessous et autorise le Président à les signer ainsi que les avenants susceptibles d'intervenir.

L'accueil de stagiaires

Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de Millau

Pour un élève de 4^{ème} du collège privé Sacré Cœur à Séverac le Château pour un stage d'observation en milieu professionnel ; ;

Pour un élève de 3^{ème} de la maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Saint Sernin sur Rance pour des séquences d'activités socioprofessionnelles.

Du 1^{er} au 5 décembre 2014 pour cinq élèves de 3^{ème} du collège Marcel Aymard à Millau pour de séquences d'observation en milieu professionnel ;

Du 15 au 19 décembre 2014 pour un élève de 3^{ème} du collège Jeanne d'Arc à Millau pour un stage d'observation.

Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de Rodez

Pour un stage de découverte en milieu professionnel une élève du collège Sainte Geneviève Saint Joseph à Rodez.

Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de Saint-Affrique

Du 15 au 19 décembre 2014 pour un élève de 3^{ème} du collège Jeanne d'Arc à Saint-Affrique pour un stage d'observation.

Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours du Nord Aveyron

Pour une élève de 4^{ème} du collège Immaculée Conception à Espalion pour un stage de découverte permettant un premier contact avec le milieu professionnel.

Accueil de stagiaires à l'État-Major

Pour un élève de 4^{ème} du collège Sacré Coeur à Rodez pour un stage de découverte des environnements professionnels ;

Pour deux élèves de 1^{ère} du lycée privé François d'Estaing à Rodez pour un stage d'observation en milieu professionnel.

Pour deux étudiants du Centre Universitaire Jean-François Champollion à Albi qui suivent une formation « LP Gestionnaire de la Condition Physique pour les Intervenants en Situations Hostiles (GCPSH) ».
pour un étudiant de l'Université Paul Sabatier-Toulouse III pour un stage de fin d'études DUT HSE (Hygiène Sécurité Environnement).

Pour un stagiaire du centre de formation Carnus-Querbes à Rodez qui doit effectuer plusieurs périodes de stage dans le cadre de son cursus de préparation au concours d'entrée à l'IFSI.

Pour un étudiant de 3^{ème} année de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de Brive pour un stage de formation du 15 septembre au 21 novembre 2014.

Pour un étudiant de l'Université d'Auvergne – Clermont 1 à Aubière (63) pour un stage de fin d'études Génie Biologique.

Pour un étudiant du département Informatique de l'Université Toulouse 1 – IUT de Rodez pour un stage de fin d'études.

Pour une élève de 3^{ème} du collège Notre Dame à Baraqueville pour une séquence d'observation en milieu professionnel.

Pour un étudiant en section de techniciens supérieurs au lycée Monteil à Rodez pour un stage de formation professionnelle.

La mise à disposition d'infrastructures pour formations et entraînements

Entraînement des sapeurs-pompiers sur le thème « sauvetage et déblaiement »

Pour une manœuvre départementale sur le thème « sauvetage et déblaiement » organisée le 23 mai 2014 à la maison de l'Igue sur la commune de Mayran avec le propriétaire.

Avec le propriétaire de l'ancienne cité ouvrière au lieu-dit La Sanhette à Saint Amans des Côtes pour une manœuvre du groupe « sauvetage / déblaiement » le 18 octobre 2014.

Entraînement des sapeurs-pompiers dans le cadre de la formation aux manœuvres incendie

Pour des manœuvres avec feux réels le vendredi 20 juin 2014 avec l'Office Public de l'Habitat de l'Aveyron à Rodez pour l'utilisation de l'HLM Beauséjour à Aubin.

Pour des exercices de reconnaissances sous ARI (appareil respiratoire isolant) organisés le mercredi 16 juillet 2014 au lycée Monteil à Rodez avec le proviseur pour préciser les conditions d'utilisation de ce site.

Pour des exercices INC2 du 24 au 27 septembre 2014 avec les propriétaires de sites concernés, à savoir l'EREA de Villefranche de Rouergue pour le bâtiment « internat » et la Congrégation des Sacrés Cœurs pour le château de Graves à Villefranche de Rouergue.

Pour un exercice INC2 organisé le 25 octobre 2014 au théâtre municipal de Villefranche de Rouergue avec la commune.

Bilan de compétence des sous-officiers sapeurs-pompiers professionnels

Pour des manœuvres fictives d'incendie dans le cadre du bilan de compétence des sous-officiers sapeurs-pompiers professionnels le 13 mai 2014 avec les différents propriétaires de sites concernés, à savoir :

- la commune de Bozouls pour la salle des fêtes – gymnase et l'ancienne gare,
- la Sarl Puech Boissons à Bozouls pour ses locaux,
- la Sarl LOM (Logistique Occitane de la Menuiserie) à St Christophe du Bois (49) pour ses locaux à Bozouls,
- la société FIDELEM à Bozouls pour son bâtiment industriel de 10000m².

Pour des manœuvres fictives d'incendie dans le cadre du bilan de compétence des sous-officiers sapeurs-pompiers professionnels le 14 mai 2014 avec les différents propriétaires de sites concernés, à savoir :

- Monsieur Lacaze Alain pour son bâtiment agricole au lieu-dit Le Caussanel à Rignac,
- la Communauté De Communes du Pays Rignacois pour la piscine, l'atelier communauté et l'Espace André Jarlan à Rignac,
- Centre AutoVision pour son garage contrôle auto à Rignac,
- le collège privé Jeanne d'Arc à Rignac pour ses bâtiments.

Conventionnement avec Monsieur Patrick Lauras à Saint Rome de Tarn

Monsieur Lauras dispose d'un terrain situé au lieu-dit Les Pins sur la commune de St Rome de Tarn particulièrement bien adapté à la pratique de la conduite hors route d'engins d'incendie mis à disposition gratuite et annuelle, avec tacite reconduction.

Conventionnement avec la commune de Rodez

Par convention en date du 15 juillet 2013, la commune de Rodez a autorisé le SDIS à utiliser des maisons propriétés de la commune et cadastrées BD 286, 287. Initialement prévue jusqu'à la fin de l'année 2013, cette convention a été prorogée par avenant jusqu'au jour de la démolition par la commune des constructions et en tout état de cause jusqu'au 30 juin 2014 au plus tard.

Divers

Conventionnement avec l'ENSOSP

Pour autoriser l'ENSOSP à faire appel à des sapeurs-pompiers professionnels du SDIS 12 en formation initiale ou en formation de perfectionnement et de maintien des acquis pour constituer un renfort en conducteurs, équipiers, chefs d'équipes et chefs d'agrès pour le fonctionnement de son plateau technique. Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2016.

Conventionnement avec le CEITO-122^e régiment d'infanterie

Par convention signée le 5 juin 2014, le CEITO-122^e régiment d'infanterie a mis à la disposition du SDIS 12 les infrastructures sportives et le matériel nécessaire au bon déroulement de la cours d'orientation de la corne nord du camp du Larzac des jeunes sapeurs pompiers.

Conventionnement avec RTE

RTE (réseau de transport d'électricité) dispose de bases de données numériques contenant des informations à caractère géographique portant sur l'emplacement des ouvrages de transport d'électricité. La communication de ces données permettrait au SDIS 12 d'assurer la sécurité de son personnel en cas d'intervention à proximité d'un ouvrage RTE. Une convention de mise à disposition et d'utilisation de données numériques est prévue pour une durée maximale de 5 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction. Les données sont fournies à titre gracieux par RTE.

Conventionnement avec l'UDSP 12

Les sapeurs-pompiers à la retraite disposent de temps libre qu'ils souhaitent mettre à la disposition du l'UDSP 12 et du SDIS 12 pour des activités de soutien logistique. Pour le SDIS 12 ces activités seront complémentaires aux missions assurées par les sapeurs-pompiers actifs tant d'un point de vue logistique (formations, cérémonies, passage aux mines des véhicules) que d'un point de vue prévention (plans canicule, grands froids, pandémie...). Pour une meilleure efficacité de ces activités de soutien, une convention doit être signée avec l'UDSP 12. Elle définit les conditions et les modalités pratiques de ce partenariat en créant l'équipe départementale de soutien (EDS) constituée par d'anciens sapeurs-pompiers, membres de l'UDSP 12, remplissant certaines conditions et sur la base du bénévolat.

Conventionnement avec la commune de Cassagnes-Béghonès

Le SDIS dispose d'une sirène installée sur le clocher de l'église pour prévenir les sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident ou d'incendie. Depuis la mise en place de la gestion individualisée de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, cette sirène n'est plus utilisée. Elle doit seulement pouvoir continuer à être déclenchée par liaison radio en cas de dysfonctionnement du logiciel d'alerte. Monsieur le Maire de Cassagnes-Béghonès a demandé au SDIS 12 l'autorisation d'utiliser cette sirène pour répondre à son obligation d'alerte de la population sans avoir à demander l'activation du dispositif national. Un projet de convention définit les modalités techniques et financières de cette mise à disposition.

Groupement de commandes pour l'acquisition de moyens aériens

Les SDIS des Pyrénées-Atlantiques, de l'Aveyron, de la Dordogne et des Landes ont souhaité créer un groupement de commandes pour procéder à l'acquisition de cinq moyens aériens de type « échelle pivotante à mouvements séquentiels de classe 30 ». La création de ce groupement de commandes entre les quatre SDIS s'inscrit dans une démarche de mutualisation afin de rationaliser les coûts d'acquisition des matériels roulants spécifiques. Une convention portant création du groupement de commandes doit être signée entre les parties concernées.

Conventionnement avec Lactalis Formation

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, une convention a été signée avec Lactalis Formation permettant à l'un de ses employés de participer à la session de formation « SAP première partie » qui s'est déroulée à l'école départementale du SDIS du 3 au 7 mars 2014.

La réalisation de formations (dépenses)

Conventionnement avec le centre hospitalier de Rodez

Le centre hospitalier de Rodez a organisé une session de formation intitulée NRBC-E du 17 au 19 mars 2014 à laquelle un agent du SDIS 12 a participé. Par convention le SDIS 12 s'engage à régler une participation aux frais d'enseignement d'un montant de 500 euros.

Conventionnement avec le lycée Jean-Jaurès à Saint-Affrique

Le SDIS 12 a sollicité le proviseur du lycée Jean-Jaurès pour l'accueil, l'hébergement temporaire et la restauration de 8 stagiaires du 1^{er} au 4 avril 2014 et s'est engagé à s'acquitter des frais correspondants sur la base d'un coût par stagiaire de 18,30 euros par jour (dîner, nuitée et petit-déjeuner).

Conventionnement avec le SDIS 86

Le SDIS 86 a pris en charge l'organisation des journées techniques « intervention d'urgence sur véhicules » qui se sont déroulées les 21 et 22 mai 2014. Par convention le SDIS 12 s'engage à verser au SDIS 86 la

somme de 300 euros correspondant à cette formation et aux frais de restauration des deux agents du SDIS 12.

Conventionnement avec le SDIS 65

Le SDIS 65 s'est engagé à faire l'avance des dépenses inhérentes aux frais des concurrents et accompagnateurs du SDIS 12 pour la finale régionale du parcours sportif sapeur-pompier à Tarbes et pour la finale nationale à Salon de Provence. Par convention signée le 17 juin 2014, le SDIS 12 s'engage à rembourser au SDIS 65 les frais lui incombant, soit un montant total de 4 025 euros.

Conventionnement avec le SDIS 46

Le SDIS 46 a organisé une session de formation intitulée « simulateur feux de forêts » du 24 au 26 juin 2014 à Figeac. Par convention le SDIS 12 s'engage à rembourser au SDIS 46 les frais de formation à hauteur de 50 % du coût de la formation dispensée par l'ECASC, soit 2 025 euros, et le coût des repas pour leurs frais réels par stagiaire.

Conventionnement avec le SDIS 24

Le SDIS 24 a organisé une session de formation intitulée « sauveteur GRIMP - IMP2 » du 8 au 19 septembre 2014 à St Julien de Bourdeilles (24). Par convention le SDIS 12 s'engage à verser au SDIS 24 la somme de 4 000 euros correspondant au coût des prestations pédagogiques, de l'hébergement et de la restauration des deux agents du SDIS 12 ayant participé à cette formation.

Conventionnement avec le SDI 81

Le cross national 2015 des sapeurs-pompiers se déroulera à Épinal en mars 2015. Le SDIS 81 fait l'avance des dépenses inhérentes au déplacement, aux repas et à l'hébergement. Par convention le SDIS 12 s'engage à rembourser au SDIS 81 les dépenses inhérentes aux frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de ses participants sur la base de 235,00 euros par personne.

Perception de recettes

Conventionnement avec le Greta Quercy Rouergue

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, ou son représentant titulaire du brevet de prévention, préside les jurys d'examens sanctionnant les formations des personnels des services de sécurité incendie des établissements recevant du public. Le Greta Quercy Rouergue a organisé un jury le 18 avril 2014 au Greta pour des candidats au SSIAP1. Par conventionnement, le Greta s'est engagé à verser au SDIS 12 sur présentation d'un état des sommes à payer le montant de la prestation sur la base de 30,20 euros par candidat plus des frais administratifs généraux de 15,10 euros.

Conventionnement avec le lycée d'Aubin

Par convention signée le 17 février 2014, le proviseur du lycée d'Aubin s'est engagé à verser au SDIS 12 la somme de 291,00 euros pour les repas pris à l'école départementale du 3 au 5 mars 2014 par ses 10 élèves en formation d'équipier de sapeur-pompier volontaire en milieu scolaire.

Par convention signée le 8 avril 2014, le proviseur du lycée d'Aubin s'est engagé à verser au SDIS 12 la somme de 155,20 euros pour les repas pris au CIS du Bassin les 28 et 29 avril 2014 par ses 8 élèves en formation d'équipier de sapeur-pompier volontaire en milieu scolaire.

Conventionnement avec le SDIS 81

Le cross national des sapeurs-pompiers s'est déroulé à Vire le 29 mars 2014. Cette année, c'est le SDIS 12 qui organise le transport et l'hébergement. Par convention le SDIS 81 s'est engagé à rembourser au SDIS 12 les dépenses inhérentes aux frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de ses 30 participants sur la base de 204,00 euros par personne, soit 6 120,00 euros.

Conventionnement avec le SDIS 84

Par convention en date du 9 juillet 2014, le SDIS 12 s'est engagé à mettre à disposition du SDIS 84 son véhicule d'entraînement pour des exercices réalisés le 12 juin 2014 dans le cadre de manœuvres « inondations » dans le bassin d'eaux vives de Millau. Le prêt du véhicule est consenti à titre gracieux. Le SDIS 12 facturera forfaitairement quatre indemnités horaires officier par demi-journée de mise à disposition de deux sapeurs-pompiers chargés de la mise en place du véhicule et de la sécurité des personnels.

Conventionnement avec le centre hospitalier de Millau

Considérant qu'il est de l'intérêt des organisations d'urgence et de leurs personnels de développer et d'implanter au plan international et national le programme d'enseignement d'urgence traumatique pré hospitalière (PHTLS), le SDIS 12 a accepté d'organiser des sessions de formations sur l'Aveyron. Une convention a été signée le 5 septembre 2014 avec le centre hospitalier de Millau pour fixer les modalités de paiement des frais de formation et d'hébergement d'un de ses agents participant à la session des 23 et 24 octobre 2014, soit un total de 625,00 euros.

Conventionnement avec le SDIS 46

Une formation intitulée « prise en charge des victimes » est organisée sur deux journées non consécutives pour 12 sapeurs-pompiers de l'Aveyron et 2 du Lot. La première journée aura lieu dans les locaux de l'école

départementale du SDIS 12 le jeudi 6 novembre 2014. Le SDIS 12 prend en charge l'organisation de la formation et fait l'avance des frais pour l'ensemble des participants ; Le SDIS 46 s'engageant à rembourser la somme de 162,20 euros correspondant au coût de la formation, des repas et de l'hébergement pour ses deux stagiaires. Une convention est en cours de signature.

Conventionnements pour l'entretien des centres d'incendie et de secours

Le SDIS assure la responsabilité de l'entretien des centres d'incendie et de secours. Cette mission est réalisée soit dans le cadre de marchés public, soit dans le cadre de conventionnements conclus avec les communes, intercommunalités ou associations concernées. Les conventionnements existants arrivant à échéance, il est proposé de les renouveler sur les bases en vigueur, c'est à dire généralement 2 heures hebdomadaires, comme suit :

- CIS de Baraqueville : commune de Baraqueville
- CIS de Belmont sur Rance : A.B.S.E.A.H.
- CIS de Bozouls : commune de Bozouls
- CIS de Camarès : commune de Camarès
- CIS de Capdenac-Gare : commune de Capdenac Gare
- CIS d'Entraygues : communauté de communes d'Entraygues
- CIS de Lacalm : commune de Lacalm
- CIS de Laguiole : commune de Laguiole
- CIS de Mur de Barrez : communauté de communes du Carladez
- CIS de Nant : Association Les Charmettes - Atelier adapté Saint Martin
- CIS de Naucelle : commune de Naucelle
- CIS de Pradinas : commune de Pradinas
- CIS de Réquista : commune de Réquista
- CIS de Roquefort sur Soulzon : Association d'aide au maintien à domicile
- CIS de Saint Chély d'Aubrac : commune de Saint Chély d'Aubrac
- CIS de Sainte Geneviève sur Argence : commune de Sainte Geneviève sur Argence
- CIS de Saint Laurent d'Olt : commune de Saint Laurent d'Olt
- CIS de Saint Rome de Tarn : commune de Saint Rome de Tarn
- CIS de Saint Sernin sur Rance : Association ESSI
- CIS de La Salvétat Peyralès : commune de La Salvétat Peyralès
- CIS de Salles-Curan : commune de Salles-Curan
- CIS de Séverac le Château : communauté de communes de Séverac le Château.

Fait à Rodez, le - 6 NOV. 2014

Le Président,

Jean-Claude Anglars



